

La forêt comestible Sainte Aragonne en quelques mots !

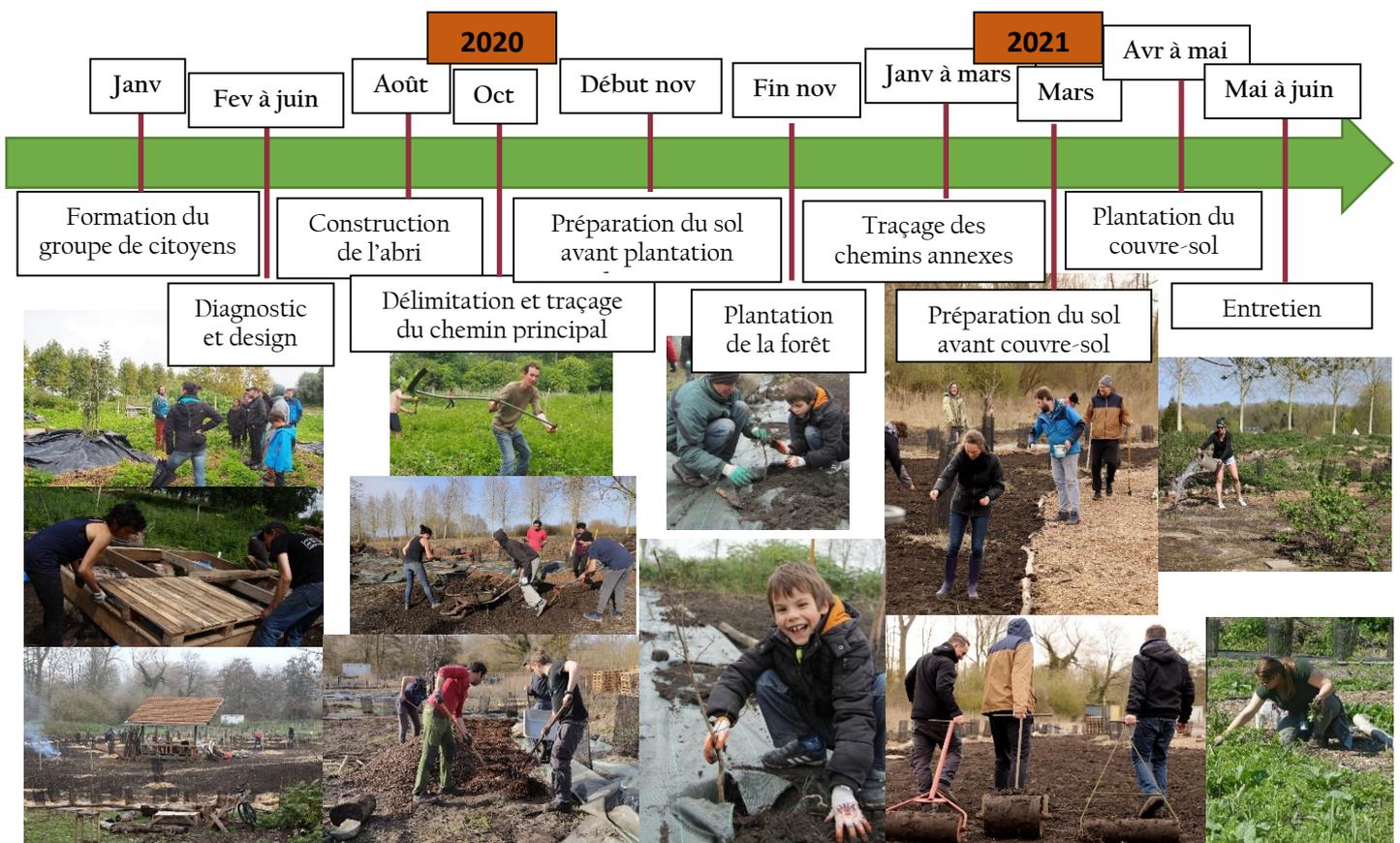
Il s'agit de créer des **îlots nourriciers dans les villes** accessibles au plus grand nombre. Dans ces îlots, nous souhaitons planter avec les habitants une **majorité d'espèces végétales consommables en imitant le fonctionnement du milieu forestier**.

Une première forêt comestible a été plantée à Amiens en novembre 2020 sur un terrain de 1800 m² par un groupe d'une trentaine de personnes.

Cette forêt permet de répondre à plusieurs défis auxquels notre société est confrontée en offrant des bénéfices environnementaux et sociaux très concrets aux habitants de la ville :

- ✓ **La création d'un support de pédagogie alimentaire et environnementale** afin de sensibiliser aux enjeux de nos choix alimentaires
- ✓ **Le développement d'un espace de vie** avec la formation notamment d'un groupe de bénévoles qui accompagnera le développement d'autres îlots nourriciers
- ✓ **La protection de l'environnement** avec la mise en place d'un milieu naturel favorisant la biodiversité faunistique, floristique et alimentaire.

Les grandes étapes



Quelques photos



Quelques chiffres

Un groupe **d'une cinquantaine d'adultes et une quinzaine d'enfants** s'est formé au fur et à mesure du développement du projet.

La création de la forêt comestible a mobilisé ses bénévoles 70 fois de janvier 2020 jusque juin 2021 :

- ✓ **Une 30 aine de réunions, rencontres ou visites** au début du projet
- ✓ **40 chantiers participatifs**

Les profils et les motivations des éco-citoyens sont divers et variés, allant du jardinier expérimenté au professionnel de l'environnement, en passant par des flâneurs et des personnes avec un besoin d'activités et de rencontres.



La construction de matériel annexe

Espace de compostage
Mars 21



Jardinière de fraisières
Avril 21



Structure pour actinidias
Mai 21



Paroles de bénévoles

Ce qui me plaît dans ce projet :

- « *C'est de créer une oasis écologique et le travail d'équipe* »
- « *Chacun peut y trouver sa place facilement, l'élan apporté par le groupe, l'idée de cette forêt autonome* »
- « *C'est un espace ouvert à tous sans conditions* »
- « *C'est la nature, la camaraderie, le bricolage, l'effort physique, faire du beau et du durable* »

Les espèces plantées

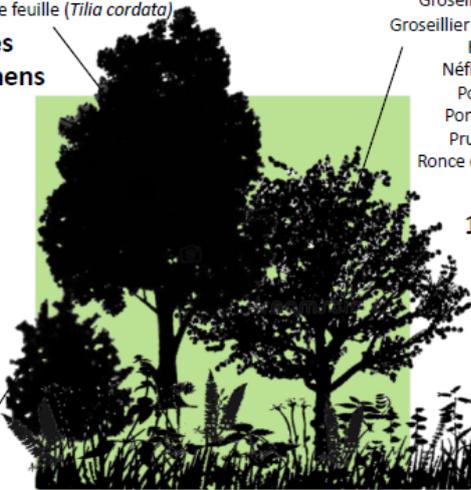


- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
- Bouleau pubescent (*Betula pubescens*)
- Cormier (*Sorbus domestica*)
- Hêtre (*Fagus sylvatica*)
- Noyer commun (*Juglans regia*)
- Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
- Tilleul à petite feuille (*Tilia cordata*)

7 espèces
7 spécimens

- Cassissier d'Europe (*Ribes nigrum*)
- Cerisier (*Prunus avium*)
- Cognassier (*Cydonia oblonga*)
- Fraisier (*Fragaria sp*)
- Framboisier (*Rubus idaeus*)
- Groseillier à grappe (*Ribes rubrum*)
- Groseillier à maquereau (*Ribes uva-crispa*)
- Kiwi (*Actinidia arguta*)
- Néflier (*Mespilus germanica*)
- Poirier (*Pyrus communis*)
- Pommier (*Malus domestica*)
- Prunier (*Prunus domestica*)
- Ronce commune (*Rubus fruticosus*)
- Vigne (*Vitis vinifera*)

14 espèces fruitières
62 spécimens
44 variétés



Liste des espèces plantées sur la parcelle.

- Aubépine (*Crateagus monogyna*)(*Crateagus Laevigata*)
- Argousier (*Hippophae rhamnoides*)
- Charme (*Carpinus betulus*)
- Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*)
- Cornouiller mâle (*Cornus mas*)
- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
- Églantier (*Rosa canina*)
- Erable champêtre (*Acer campestre*)
- Fusain (*Euonymus europaeus*)
- Houx (*Ilex aquifolium*)
- Lierre (*Hedera helix*)
- Noisetier (*Corylus avellana*)
- Orme champêtre (*Ulmus minor*)
- Poirier sauvage *Pyrus communis* subsp. *Pyraster*
- Prunellier (*Prunus spinosa*)
- Rosier des champs (*Rosa arvensis*)
- Saule cendré (*Salix cinerea*)
- Sureau noir (*Sambucus nigra*)

22 espèces
178 spécimens

- Couvre-sol (Mélange fleur)
- Couvre sol (Mélange engrais vert)
- Plantes aromatiques

45 espèces

- Troène (*Ligustrum vulgare*)
- Viorne obier (*Viburnum opulum*)
- Viorne lantane (*Viburnum lantana*)

Nos partenaires et soutiens



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

